



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours externe d'ingénieurs-élèves
des ponts, des eaux et des forêts, ouvert
aux élèves préparant en dernière année
de scolarité un diplôme d'ingénieur de
l'institut des sciences et industries du
Vivant et de l'Environnement
(AgroParisTech)**

Session 2023

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
II. LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE.....	5
A. OBSERVATIONS GENERALES.....	5
B. RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA REDACTION DU CV	6
C. RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA NOTE DE PRESENTATION.....	6
D. RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA LETTRE DE MOTIVATION	6
III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....	7
A. RAPPEL DU SUJET 2023	7
B. OBSERVATIONS GENERALES ET RESULTATS.....	8
C. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	9
D. CONSEILS AUX CANDIDATS	9
IV. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	10
A. OBSERVATIONS GENERALES.....	10
B. EXPOSE DU CANDIDAT	11
C. DISCUSSION AVEC LE JURY	12
SYNTHESE	14

Rapport général de la présidente du jury

Mme Hélène FOUCHER - IGPEF
CONCOURS D'INGENIEURS-ELEVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS / ISIVE
session 2023

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts des eaux et des forêts est ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'ingénieur de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. Neuf postes ont été ouverts en 2023.

La session 2023 du concours s'est déroulée selon les conditions du décret statutaire et les dispositions de recrutement prévues par l'arrêté du 03 décembre 2009 modifié par celui du 23 septembre 2016, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps :

- l'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats, comportant *un curriculum vitae*, une note de quatre pages maximum ainsi qu'une lettre de motivation de deux pages maximum ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2), d'une durée de 2 heures, et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) dont la durée est de 40 minutes.

La date de clôture des inscriptions était le 06 janvier 2023. La liste des candidats admissibles a été publiée le 1er février 2023. L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 9 mars 2023 et les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 22 au 25 mai 2023. La réunion d'admission du jury s'est tenue à l'issue des épreuves, dès le 25 mai 2023. Les résultats ont été publiés le 1^{er} juin 2023, conjointement avec ceux des autres concours externes d'IPEF. La composition du jury avait été fixée par arrêté en date du 29 décembre 2022.

28 candidats ont présenté un dossier d'inscription au concours jugé conforme. 24 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux deux épreuves d'admission. 09 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 03 sur la liste complémentaire (LC).

Le tableau ci-après fournit les statistiques sur les quatre dernières sessions :

Années	2023			2022			2021			2020		
	Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F
Inscrits	28	14	14	22	11	11	30	16	14	37	18	19
Admissibles	24	13	11	21	11	10	29	15	14	30	14	16
Admis sur LP	9	4	5	8	3	5	8	4	4	8	5	3
Admis sur LC	3	0	3	3	1	2	2	1	1	3	1	2

Les épreuves orales se sont déroulées en présentiel. Deux candidats en stage à l'étranger au moment de l'épreuve orale ont choisi de revenir en France pour la passer.

II. LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un dossier d'admissibilité constitué par le dossier de candidature.

Le dossier d'admissibilité doit comporter un *curriculum vitae*, une lettre de motivation dont la longueur ne doit pas excéder 2 pages dactylographiées, explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, métiers et emplois des IPEF ainsi qu'une note de présentation de quatre pages dactylographiées au plus. Cette note doit présenter « les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé. ».

Ce dossier est également utilisé par le jury comme support d'entretien lors de l'épreuve orale d'admission.

A. Observations générales

Le dossier doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise. Il doit être rédigé avec précision et sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier, au travers duquel le jury cherche à discerner, entre autres, les capacités du candidat à prioriser et hiérarchiser les informations, la qualité et la clarté de l'expression des retours d'expériences tant professionnelles que personnelles. Le jury cherche également à apprécier la prise de recul du candidat, ses qualités d'ouverture et sa vision des enjeux de développement durable. Il cherche à apprécier son sens de l'intérêt général et du service public, ses capacités de management et sa projection dans le corps des IPEF et l'action publique.

Le candidat doit veiller à ce que chaque document composant le dossier présente une plus-value propre par rapport aux deux autres. Il est de son intérêt de faire relire son dossier (fond et forme) par une tierce personne et d'en vérifier attentivement la qualité de la numérisation avant de l'adresser au bureau des concours.

Le jury émet les recommandations suivantes sur les différentes parties du dossier.

B. Recommandations du jury pour la rédaction du CV

La plupart des candidats ont présenté des CV structurés et rassemblés en une page.

Le jury conseille aux candidats de :

- S'assurer que la structure du CV met les éléments clés en évidence et éviter les présentations trop complexes ;
- Veiller à la clarté de la rédaction et à la qualité de l'expression ; expliciter tous les sigles et abréviations utilisés ;
- Mettre en valeur les particularités des cursus (BTS, BUT, Licence, double diplôme ingénieur et master, apprentissage...) ou des compétences spécifiques ;
- Etre précis sur les dates et durées de formation et de stages ainsi que sur le parcours suivi ;
- Citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres ; en précisant la nature des missions et tâches confiées ;
- Indiquer les compétences développées au cours du parcours (cursus et hors cursus) ;
- Préciser les centres d'intérêt.

C. Recommandations du jury pour la note de présentation

La note de présentation ne doit pas consister en un CV détaillé.

Les candidats ont organisé leur note de présentation soit de manière chronologique, soit de manière thématique. Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

Le jury conseille aux candidats de :

- Veiller à la qualité de la syntaxe, à la fluidité de lecture, à la clarté du plan adopté et à la cohérence de l'ensemble. Les fautes d'orthographe et de grammaire doivent être évitées. Une relecture attentive est recommandée ;
- Utiliser des sous-titres pour faire ressortir l'idée principale des développements ;
- Présenter une sélection avisée des expériences des candidats sans trop entrer dans les détails, tout en restant précis. Le jury attend que les candidats portent un regard critique sur leurs expériences et leurs activités, qu'ils expliquent ce qu'ils en retirent et les résultats qu'ils ont pu obtenir ;
- Présenter certaines expériences, tant scolaires qu'extrascolaires, des projets communs ou des activités types proposées ou organisées au sein de l'école. Il est important dans ce cas que le candidat exprime la dimension personnelle de son expérience.

D. Recommandations du jury pour la lettre de motivation

Le jury a parfois regretté des redondances entre la note de présentation et la lettre de motivation.

La lettre de motivation doit permettre aux candidats d'expliquer en quoi leurs formations, leurs expériences et leurs activités les ont conduits à vouloir s'engager dans le service public et à vouloir occuper des fonctions d'IPEF. Le jury cherche à apprécier l'argumentation de la motivation et la justification de la candidature au regard des métiers

et compétences attendues des IPEF. Il apprécie que les candidats sachent se projeter dans la carrière en montrant leur connaissance des services susceptibles d'accueillir des IPEF (services déconcentrés, administration centrale, établissement sous tutelles, collectivités territoriales, institutions européennes, etc.).

Le jury conseille aux candidats :

- D'être concrets et sincères ;
- De connaître les concepts cités dans la lettre (service public, administration, collectivité, établissement public, intérêt général, bien commun, etc.). Les candidats doivent s'attendre à devoir les expliciter lors de l'entretien oral, s'ils sont admissibles ;
- D'exposer leur projet professionnel en évitant les formulations vagues et en indiquant explicitement les domaines d'activités, les structures et les types de postes auxquels ils aspirent ;
- De faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, savoir-faire et savoir-être, et celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qui leur sont dévolues ;
- Dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, de préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les emplois potentiels.

III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Cette épreuve était commune aux trois concours externes de recrutement dans le corps des IPEF. Elle a été préparée conjointement par les membres des jurys de ces concours. L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note administrative synthétique à partir d'un dossier documentaire portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou courriers administratifs, des textes réglementaires. Son coefficient est de 2.

A. Rappel du sujet 2023

La région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée, entre autres, l'objectif du développement d'une économie durable fondée sur les matériaux renouvelables. Elle a identifié la filière chanvre comme ayant un potentiel de développement économique élevé. La valorisation de toutes les composantes de la plante fait qu'aujourd'hui le chanvre est qualifié de numéro 1 des matériaux bio-sourcés. De plus, les multiples atouts du chanvre répondent aux objectifs de verdissement de la politique agricole commune, à ceux de la sobriété énergétique des bâtiments et aux enjeux d'adaptation des territoires au changement climatique.

Depuis 2018, le développement progressif de la filière se fait par l'amorçage des filières locales et la mise en œuvre de projets d'intérêt régional. Dans l'un des départements de la région, la première réunion d'acteurs susceptibles d'être parties prenantes du projet régional a été organisée en octobre 2022 à l'initiative de l'association Chanvre Nouvelle-Aquitaine sous l'égide du Conseil régional.

Chef-fe de projet en DDT, vous êtes chargé-e par votre directeur-trice d'élaborer la stratégie d'intervention de la DDT pour le développement de la filière chanvre dans le département. Vous devez également proposer un plan d'action impliquant les services de la DDT chargés des secteurs suivants : Urbanisme-Habitat-Logement, Eau-Environnement-Risques, Economie agricole et alimentation et Analyse et aménagement du territoire. Votre démarche devra s'inscrire dans la stratégie nationale bioéconomie durable et circulaire.

Dans cette perspective, vous rédigerez une note soumise à votre comité de direction et dans laquelle :

- Pour les domaines jugés prioritaires pour le département (production agricole, alimentation, bâtiment), vous présenterez une synthèse des initiatives, des opportunités et les incertitudes liées à la culture et à la valorisation du chanvre ;
- Vous définirez le positionnement, la valeur ajoutée et les modalités d'implication des services de la DDT dans le jeu des acteurs du territoire ;
- Vous proposerez un plan d'action pour le développement de la filière chanvre dans le département.

Cette étude de cas porte sur un département fictif de la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous êtes invités à considérer les documents fournis en annexe sans vous attacher à une localisation précise.

Recommandations :

Il est recommandé que la longueur du texte n'excède pas 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne avec simple saut de ligne et espacement entre paragraphes. Il ne vous est pas demandé de formalisme administratif de type « Dossier suivi par » ou autres.

L'attention des candidats est appelée sur les qualités recherchées : fluidité, clarté et concision de l'expression, lisibilité du plan, cohérence et précision de l'argumentation. L'argumentation est construite et illustrée en reprenant les informations contenues dans le dossier.

Pièces constitutives du dossier :

- 1 Organisation et missions des directions départementales des territoires
- 2 Fiche filière chanvre FranceAgriMer
- 3 Filière chanvre – Bâtiment
- 4 Travaux de recherche sur la durabilité des isolants à base de chanvre
- 5 Isolants bio-sourcés - Points de vigilance
- 6 Filière chanvre – Agronomie
- 7 Filière chanvre – Alimentation
- 8 Réglementation environnementale - Eco-construire
- 9 Association chanvre Nouvelle-Aquitaine - Stratégie
- 10 Région Ile-de-France - Stratégie
- 11 Une stratégie bioéconomie pour la France
- 12 Glossaire

Ce dossier comportait un total de 66 pages.

B. Observations générales et résultats

Les auteurs ont retenu un sujet de mise en situation sur des enjeux auxquels peut être confronté un IPEF en fonction dans le service public, sur un dossier concret, d'actualité et sur un territoire précis.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat à :

- Identifier et comprendre rapidement la problématique et les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- Contextualiser la commande pour bien y répondre ;
- Analyser rapidement les données et documents fournis pour illustrer les propos ;
- Formuler des préconisations argumentées ;
- Structurer, dans un délai contraint, une note administrative synthétique et directement exploitable par l'autorité destinataire.

Le jury a particulièrement veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve en circonscrivant le périmètre du sujet et en proposant un volume de dossier exploitable

rapidement. La recommandation sur la longueur de la copie vise à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser la qualité de leur production.

Les 24 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve écrite d'admission.

Pour les 24 candidats, les notes ont été réparties de 9 à 18,25. Le jury n'a pas attribué de note éliminatoire (en-dessous de 6). Les notes se sont réparties comme suit :

- 2 copies entre 9 et 10 (non compris) ;
- 12 copies entre 10 et 15 (non compris) dont 8 supérieures à 13 ;
- 10 copies à 15 ou plus.

C. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Comme le montrent les notes obtenues, d'une manière générale, le sujet a été compris et a pu être traité par les candidats dans le temps imparti.

Le jury a eu la satisfaction de lire de bonnes copies.

Néanmoins, quelques candidats ont omis d'introduire et de conclure leur copie. Plusieurs difficultés et limites ont été relevées par le jury :

- Un traitement partiel des aspects du sujet traduisant une exploitation insuffisante du dossier ;
- Un déséquilibre entre les différentes parties de la note pouvant traduire une gestion du temps insuffisante ;
- Des analyses lacunaires et des développements parfois trop succincts, imprécis, voire contradictoires ;
- Un manque de compréhension et une appréhension insuffisante des acteurs et de leur rôle sur un territoire ;
- Une analyse parfois superficielle et qui se contente de reproduire le contenu des documents, insuffisamment étayée par des données chiffrées ;
- Des orientations parfois d'ordre général, non contextualisées et pouvant traduire un manque de clairvoyance ;
- Un respect parfois partiel de la commande pouvant traduire un manque de maîtrise de la note administrative.

D. Conseils aux candidats

Le jury rappelle au préalable que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes.

Le concours d'accès au corps n'est pas une épreuve d'orthographe ni de rédaction. Toutefois, les autorités attendent des fonctionnaires de ce niveau la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, indispensable pour assurer fluidité de lecture et clarté de rédaction, tant dans leurs productions directes que pour valider les travaux de leurs collaborateurs. Un style concis, clair et opérationnel est apprécié.

Les correcteurs ont parfois rencontré des difficultés particulières vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres soulignés facilitant leur lecture.

Le jury a trouvé le niveau général d'expression écrite correct, même si quelques copies ont été d'une lecture moins aisée.

Parvenir à se détacher de la paraphrase des documents constitutifs du dossier bénéficie au candidat, par la prise de recul ainsi démontrée mais aussi du fait de la facilité de lecture en résultant en général.

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note destinée à un directeur et ont fait l'effort de présenter leur copie sous un format professionnel, ce que le jury a apprécié malgré d'inévitables maladresses, sans conséquence.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, et ce d'autant plus que la durée de l'épreuve ne permet pas *a priori* de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant.

Le dossier comportait des documents qui apportaient toute la matière nécessaire. Il est attendu des candidats que, dans le potentiel ouvert par ces documents, ils sachent identifier et hiérarchiser les éléments essentiels.

L'introduction doit être courte en cadrant d'emblée la commande. La conclusion renforce les préconisations ou fait une ouverture. Le candidat doit veiller à ne pas trop s'étendre sur la première partie qui en général pose les enjeux de la filière, pour avoir le temps d'énoncer des propositions construites.

La copie doit permettre de vérifier que le candidat a une bonne compréhension des enjeux. Des propositions inédites ne sont pas demandées au candidat, mais de l'originalité n'est pas interdite pour autant. Il est par contre attendu que les analyses proposées et les propositions soient argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets figurant dans le dossier, et qu'elles démontrent une certaine compréhension de la sphère de l'action publique.

IV. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve est de 40 minutes. Son coefficient est de 4.

L'épreuve commence par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au plus, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury, destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans son futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

A. Observations générales

Le jury s'attache à faire en sorte de placer les candidats en conditions confiantes, en particulier en l'accueillant, en l'écoutant sans l'interrompre lors de l'exposé initial, mais

en le prévenant en cas de risque de dépassement et en construisant les premiers échanges à partir d'éléments factuels présents dans le dossier.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

Les 24 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes ont été réparties de 6 à 19. Les notes se sont réparties comme suit :

- 9 notes entre 6 et 10 compris ;
- 4 notes entre 10 et 15 compris ;
- 11 notes à 15 ou plus (dont 8 notes au-dessus de 17 compris), ce qui témoigne de la qualité des candidatures.

B. Exposé du candidat

Cette séquence a été bien maîtrisée par les candidats. Le temps imparti de 10 minutes a été respecté. Il a été demandé de conclure rapidement à un seul candidat. En outre, 2 candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps qui leur était imparti. Ceci ne les a pas pénalisés.

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leur motivation. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale. Le jury s'est attaché à juger de la clarté et de la fluidité de l'exposé.

Il est rappelé que les membres du jury disposent des dossiers des candidats. La présentation orale donne l'occasion aux candidats de mettre en exergue auprès du jury les éléments qui appuient au mieux leur candidature. Le cas échéant, l'oral leur permet de « mettre à jour » leur dossier lorsque des éléments nouveaux sont apparus depuis le dépôt de leur candidature. Le jury a apprécié lorsque l'exposé n'était pas une simple redite du dossier écrit de candidature.

Certains candidats ont fait preuve d'émotivité. Le jury n'en a pas tenu compte dans son appréciation de l'oral, dans la mesure où les candidats maîtrisaient la suite de leur exposé. Cela a pu se traduire dans le flux de paroles des candidats, dans la voix elle-même, voire dans la posture et la gestuelle.

Le jury n'a pas pénalisé les candidats qui se sont appuyés sur un support papier dans la mesure où le document n'était pas lu intégralement et où le regard restait dirigé vers l'auditoire. Le jury s'est attaché essentiellement à la qualité de l'expression, au sens donné à la candidature, à l'engagement dans la fonction publique, à l'entrée dans le corps des IPEF et à la capacité du candidat à problématiser sa présentation sans entrer dans un discours convenu ou grandiloquent.

La présentation orale introduit la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé sur l'ensemble des éléments qu'il présente. Il doit veiller à ne pas faire valoir

des compétences, des connaissances, ou exprimer des concepts qu'il ne serait pas ensuite en mesure de justifier ou d'expliquer.

C. Discussion avec le jury

La discussion s'est déroulée en trois phases, sous la forme d'une série de questions-réponses portant sur :

- le dossier et l'exposé du candidat ;
- les enjeux des politiques publiques, d'actualité, d'abord en lien avec les affinités du candidat ; puis plus ouvertes, en lien avec les principaux métiers possibles des IPEF ;
- des questions plus orientées sur la projection du candidat et ses perspectives dans les postes accessibles au corps, avec des mises en situation managériales.

Le jury se retrouve en présence de candidats de parcours, d'âge et de projets divers. Il cherche à apprécier les candidatures au regard des domaines d'activité du corps des IPEF et des attentes plus larges de l'administration, pour une carrière longue de futurs cadres supérieurs de la fonction publique. Il s'attache à adapter les questions au parcours des candidats, tout en cherchant à évaluer leur curiosité pour les politiques publiques en général et les domaines relevant de la compétence des IPEF.

Le jury attire l'attention des candidats sur la durée de l'entretien. Trente minutes permettent d'aborder un nombre important de questions (30 en moyenne) pour comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation et de la note de présentation.

Les échanges peuvent porter sur des aspects techniques liés au parcours du candidat, des sujets de culture générale ou d'actualité, essentiellement en lien avec les domaines d'intérêt des IPEF, et sur les enjeux, compétences et moyens d'action des principaux employeurs (administration d'Etat, mais aussi opérateurs, collectivités, ...) et des acteurs publics en particulier.

Pour mesurer l'implication du candidat, sa curiosité, son ouverture, les leçons qu'il tire de ses expériences et ses perspectives de carrière, le jury attend des réponses concises et argumentées. Il est admis que le candidat prenne un - court - temps de réflexion pour préparer une réponse circonstanciée. Le temps étant compté, il convient d'éviter de digresser ou de se répéter ; le jury peut alors prendre l'initiative de passer à une nouvelle question. Le candidat a aussi la possibilité d'indiquer qu'il ne sait pas répondre à une question.

Les questions peuvent aussi s'appuyer sur des mises en situation, notamment pour évaluer les capacités relationnelles et managériales des candidats. Il est essentiellement attendu d'un candidat, qui n'a pas encore eu de réelle expérience professionnelle, qu'il témoigne de la sincérité et d'une approche réfléchie et mesurée dans la construction de sa réponse.

Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont appréciées. Il est alors attendu du candidat qu'il ait eu la curiosité

de dépasser le simple champ des activités qu'il avait à accomplir, en s'intéressant aux structures qui l'ont accueilli et à la thématique plus générale à laquelle ses travaux ont contribué.

De même, le jury attend du candidat ayant réalisé un stage long à l'étranger ou une année de césure qu'il valorise les expériences marquantes de cette période.

Le jury peut également faire référence aux autres engagements ou centres d'intérêt personnels cités par le candidat, dès lors qu'ils contribuent à sa motivation ou à la discussion.

Le jury est attentif à la capacité des candidats à faire le lien entre leur expertise et les politiques publiques. Il est rappelé que s'il n'est bien sûr pas demandé aux IPEF de maîtriser l'ensemble des très larges domaines de compétence du corps, il est en revanche attendu du candidat qu'il s'intéresse à différentes thématiques scientifiques ou techniques ainsi qu'aux cadres juridiques européens et français. Le jury attend qu'il montre une vision de l'action publique tant au niveau local que national et qu'il mette en évidence des aptitudes à concevoir, mettre en œuvre, articuler et évaluer les politiques publiques.

En ce qui concerne la projection sur les parcours professionnels dans la haute fonction publique, le jury comprend qu'elle ne soit pas pleinement aboutie. Cependant, il est attendu du candidat qu'il précise l'apport qu'il estime pouvoir offrir.

Plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour un domaine très précis de formation d'ingénieurs élèves. Il convient de le justifier. De façon générale, la formation est un moyen mais pas un objectif.

Concernant plus particulièrement la formation doctorale, cette possibilité est ouverte aux jeunes IPEF, mais son évocation doit être cohérente avec la présentation du candidat, notamment avec son parcours académique et ses objectifs à plus long terme en tant que futur ingénieur docteur (et non pas simplement chercheur stricto sensu) et ce que cette formation apportera au corps.

Plusieurs candidats ont su faire preuve de maturité, de prise de recul et de hauteur de vue par rapport à leurs expériences. Le jury a apprécié lorsque les candidats ont été capables de réinvestir leurs connaissances et leurs compétences sur d'autres champs thématiques du domaine de compétence des IPEF en dehors de leur expertise première.

Le jury a en revanche constaté que la connaissance des circuits de la décision publique, de ses acteurs et de ses instances est souvent ténue, de même que celle des instances européennes et de leur fonctionnement. L'organisation administrative du pays, les rôles respectifs des différents acteurs - et employeurs potentiels - (État : central et services déconcentrés, collectivités notamment), sont fréquemment peu maîtrisés.

D'une façon plus générale, l'oral comporte une importante composante de relations entre le candidat et le jury. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme, qu'ils se soient forgés une idée et expriment leur propre avis. Il se donne pour règle de ne pas poser de questions volontairement déstabilisantes, pour permettre à chaque candidat d'exprimer au mieux ses potentiels et pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à entrer dans le corps des IPEF. L'oral reste malgré tout une épreuve exigeante.

Synthèse

Le concours externe d'IPEF demande une préparation sérieuse et il est conseillé d'y consacrer un temps suffisant, non seulement pour monter le dossier, mais également pour préparer l'épreuve orale. Il est conseillé aux candidats de s'informer sur les principales politiques portées par les ministères employeurs d'IPEF et sur les acteurs publics. Ils sont invités à rencontrer plusieurs IPEF avant le concours pour prendre conscience de la réalité des métiers exercés et leur diversité au sein de différents ministères et structures publiques. Les meilleurs candidats évitent le formatage du propos et font preuve d'une vision personnelle.

De manière générale, le jury a apprécié le haut niveau des candidats et de leurs dossiers, leur engagement dans l'action publique et la maturité dont la plupart a su faire preuve.

La sélection s'est faite, dans un premier temps, sur la qualité du dossier de candidature.

A l'écrit, la sélection s'est faite sur la capacité des candidats en matière de compréhension, de synthèse et de rédaction en temps très limité.

A l'oral, elle s'est faite sur leur capacité à mobiliser leurs connaissances, sur la maîtrise de leurs sujets d'étude, leur ouverture et leur curiosité intellectuelle, sur leur dynamisme, leur comportement et leurs qualités humaines. Le jury s'est aussi attaché à apprécier la cohérence et la solidité du projet et des propos des candidats ainsi que leur motivation à rejoindre la haute fonction publique et leur projection dans le corps des IPEF.